



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

PLATEAU U6 à U11 FEMININES

LIEU : Amiens, Stade du Tonneau (synthétique)

DATE : Samedi 27 avril 2019

HORAIRE : 13H30 à 15H30

JOUEUSES U6 et U7 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE	MIGLIORE KIARA
LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE	RODRIGUES DA CUNHA CLARA
C.O. ALBERT S.	BECQUART CAMILLE
AMIENS ESP PIGEONNIER	DANTIN MAEVA
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	MARQUILLIES HONORANE - HABBOUT ZINEB
AMIENS PICARDIE F. C.	BENAMEUR SALWA
L'AUXILOISE	HELLUIN JULIETTE - BOUCHEZ INES
ET. S. DES DEUX VALLEES	DUMENIL LOU ANNE
SEP. BLANGY BOUTTENCOU	FROIDURE HENOCQUE LEANA
ASIC BOUTTENCOURT	DEBURE ANNA
J.S. CAMBRON	BASTIEN AENAELLE
U.S. CARTIGNY-BUIRE	LEMAIRE CLEA
U.S. CORBIE	CHAMBLAIN KALIE
AAE FEUQUIERES EN VIMEU	FALLET HANOI
F.C. GRAND LAVIERS	PETIT LYLLOU
U.S. HAM	TREFCON SARAH
F. C. RUE-LE CROTOY	CORVE HONORINE
ENT. LE TITRE-SAILLY FLIBEAUCOUR	GHYS MAYALINE – SAVOYE MAELINE
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	MILLE ZOE - VANRAEMDONCK LINA – TREPAGNE BONNAY CHLOE
MERS A.C.	MALISZCZAK KENZA
U.S. C. DE MOISLAINS F.	VALCKE HELOISE
MONTDIDIER A.C.	BEAUDHUIN KATALEYA
S.C. MOREUIL	LECUYER SIDONIE- ANGELIN LOU - WEBER OBRY MANON
A.S. DU PAYS NESLOIS	NANIN MARIE GABRIELLE
SP.C. DES TEMPLIERS	MUNK ROSE
ENT.C.A.F.C. PERONNE	OBERT TAHON ALYXE - LEMAY PLACET ELIA
U.S. QUEND	ROUSSEL LOUNA
A.S. QUERRIEU	DUPUIS CASSANDRA
U.S. ROISEL	ERBO AMBRE
U.S. ROSIERES	VERCLEYEN CAVEL CLARA
U.S. SAILLY SAILLISEL	DEPARETERE ISIA - DESHAYES AMBRE
A.S.L. SAVEUSE	QUINT KELYA
F.C. LA CENTULOISE	PINILO SHANA
F.C. ST VALERY	DE SAINTE MARESVILLE LOUISE - DEROSIERE LEA

FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT	REINERT ELSA
AM. ANC.ELEVES VILLERS BOCAGE	BOCHARD BAUDOUIN ANAELLE

ENCADREMENT	Commission Féminine
-------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
<ul style="list-style-type: none"> de l'équipement sportif de son club d'origine De Chaussures de foot 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche individuelle de son nécessaire de toilette